

PREMIÈRE PARTIE

**LES CONSTANTES
ET LES DYNAMIQUES
DE LA GÉOPOLITIQUE
DE L'ORIENT ARABO-MUSULMAN**

CHAPITRE I

LES CONSTANTES GÉOPOLITIQUES DE L'ORIENT ARABO-MUSULMAN

L'HISTOIRE : LES CONFLITS, LES TRAITÉS ET LES FRONTIÈRES

L'histoire explique le présent. En cela elle s'affirme comme l'un des fondements géopolitiques les plus déterminants du monde actuel, en particulier l'histoire des territoires et de leurs frontières politiques. Leur étude laisse en effet entrevoir les imperfections des traités qui en ont définis les tracés. Ces lacunes sont sources de contentieux diplomatiques latents qui expliquent en grande partie les tensions actuelles.

Au Moyen-Orient la terre est, plus qu'ailleurs, objet de convoitise et source de conflits. Cela tient au caractère récent de ses frontières. Leur configuration ne remonte pas au-delà du début du XX^e siècle, et deux périodes ont été particulièrement décisives dans la construction de la carte politique de la région. Les deux après-guerres mondiales ont remodelé en profondeur l'ensemble de l'Orient arabo-musulman et créé de nouveaux équilibres dessinant les contours d'un ordre géopolitique différent contenant en lui les germes de lourds contentieux générateurs de conflits.

À la veille de la Grande guerre, la région est sous l'autorité directe ou nominale du sultan d'Istanbul. L'Empire ottoman, vieux de plus de quatre siècles, s'étend des rives de la Méditerranée orientale à la Perse et de la région des

Détroits à celle de l'Océan indien. C'est une vaste construction politique, acteur incontournable du jeu diplomatique dans la région, qui a su respecter tout au long de son existence les autonomies et les particularités socioculturelles locales. En 1914, il est sur le déclin, affaibli depuis plus d'un siècle par des crises internes et par la convoitise des puissances européennes, la Russie en tête. Au début du siècle, c'est l'Allemagne de Guillaume II qui a les faveurs de la Sublime Porte. Depuis son voyage à Istanbul en octobre 1898, le Kaiser est en effet parvenu à imposer son pays comme le partenaire militaire et économique privilégié auprès du sultan Mehmed V, disqualifiant les autres puissances européennes, notamment la Grande-Bretagne dont les positions territoriales ceinturent l'empire (Chypre, Égypte, Hadramaout, Oman et Inde). Cela explique son alliance avec les pays de la Triplice quand le conflit éclate en Europe. Cela permet de comprendre le revirement de la diplomatie britannique qui va désormais abandonner sa « *vieille politique* » de soutien inconditionnel à un allié considéré longtemps comme le seul garant fiable de l'équilibre régional, pour à présent le combattre. Le Secrétaire à la Guerre anglais, Lord Kitchener, fin connaisseur du monde arabo-musulman, définit la nouvelle stratégie britannique en négociant une alliance avec le Chérif Hussein de la Mecque, souverain du Hedjaz. Il apparaît comme l'homme de la circonstance, fort de la légitimité que lui procure son lien de descendance avec le Prophète et de son statut de gardien des Lieux saints de l'Islam. Il est le seul qui puisse rallier les Arabes et conduire leur révolte contre les Turcs. En échange, Lord Kitchener puis Sir Henry Mac-Mahon promettent de soutenir ses revendications concernant le projet d'un futur État arabe unifié.

L'issue du conflit au Moyen-Orient et les négociations de paix à Paris consacrent en 1919 la disparition de l'Empire ottoman. Cette paix fut celle des vainqueurs et ce fut une paix de compromis par excellence. La « *pire* » disait Napoléon, car elle va semer les germes de la discorde entre les peuples de la région, et déclencher deux conflits locaux qui vont corriger partiellement les projets des diplomates européens.

Le traité de Sèvres, qui scelle le sort de l'Empire turc le 20 août 1920, s'inscrit parfaitement dans la logique diplomatique de l'époque. C'est une convention imposée par les vainqueurs au vaincu, sans discussion ni compromis. Un diktat, comme celui infligé au même moment à l'Allemagne, elle aussi défaite. Un partage plus ou moins équitable des dépouilles du vaincu dans la plus pure

tradition colonialiste, où les puissances dominantes imposaient leur volonté partout où le rapport de force le permettait.

Les vainqueurs qui prennent part aux négociations de paix sont au nombre de cinq : la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis. La Russie, très impliquée avant la guerre en Méditerranée orientale, est absente à cause de son nouveau gouvernement bolchevik non reconnu par les Puissances victorieuses. En réalité, les négociations vont être conduites essentiellement par la France et la Grande-Bretagne. L'Italie et le Japon sont forts discrets et les États-Unis, représentés par le président Wilson et ses principes énoncés en janvier 1919 dans son projet des « Quatorze points », ne prendront pas part aux règlements de cette nouvelle architecture en refusant de ratifier les traités. La paix signée à Sèvres, entérinée par la SDN, fut donc dans ses grandes lignes celle voulue par Georges Clémenceau et son homologue britannique, le Premier ministre Llyord George.

Elle est l'expression des ambitions conjointes de la France et de la Grande-Bretagne dans la région. Le gouvernement de Londres a une perception globale et bien définie du Moyen-Orient. Par ailleurs son implantation militaire lui assure depuis la fin du XIX^e siècle le contrôle exclusif de la route de la mer Rouge et du golfe d'Aden par ses possessions d'Égypte, du Soudan, de Somalie et du Hadramaout. La région du Golfe présente donc deux atouts majeurs pour la Grande-Bretagne. Le premier est stratégique, puisque la région est située sur la route des Indes. Contrôler une bande de territoire allant de la Mésopotamie aux rives de la Méditerranée orientale (où les Anglais possèdent l'île de Chypre) ouvrirait ainsi une seconde route vers l'Asie, celle du Golfe persique qui donne directement sur la mer d'Oman, le Béloutchistan et les Indes. Le second intérêt que présente la région est énergétique. Dans un mémorandum rédigé en juillet 1918 l'Amirauté britannique en souligne la nature et définit en termes clairs la politique à suivre.

« La puissance qui contrôle les terrains pétrolifères de la Perse et de la Mésopotamie contrôlera la source d'approvisionnement de la majorité des hydrocarbures à l'avenir ». En conséquence, la Grande-Bretagne devra « à tout prix conserver sa main mise sur ces champs pétrolifères, sans permettre l'intrusion de toute forme d'intérêts étrangers [...] ».

En revanche, la diplomatie britannique est moins assurée sur la question israélo-arabe. La guerre contre les Ottomans contraint les Anglais à recher-

cher l'alliance des Arabes, et notamment celle de leur chef, le Chérif Hussein de la Mecque. Celui-ci négocie son rapprochement en présentant un ambitieux projet d'État arabe indépendant édifié sur les dépouilles méridionales de l'Empire ottoman. Londres n'est pas hostile au projet, par nécessité stratégique et par opportunité commerciale. Dans une lettre adressée par Lord Kitchener au Chérif de la Mecque, en octobre 1914, le Secrétaire à la Guerre reconnaissait que « *peut-être un Arabe de pure race assumera-t-il le califat à la Mecque et Médine*¹ ». Le problème réside dans les frontières de ce futur état arabe. Hussein l'espère très étendu, après l'accord signé en mars 1915 avec les nationalistes arabes de Damas. Trop étendu pour Londres qui doit composer avec la susceptibilité de son allié français, et les ambitions du courant sioniste, auquel Lord Balfour avait également donné quelques assurances dans sa célèbre déclaration adressée le 2 novembre 1917 à Lord Rothschild. Selon lui,

« *le gouvernement de Sa Majesté envisageait favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif [...] étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte (ni) aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine [...]* ».

Les réserves exprimées par le gouvernement britannique montrent déjà l'ambiguïté et l'inconfort de sa position enserrée entre les ambitions divergentes de ses trois partenaires français, juifs et arabes.

La diplomatie française n'éprouve pas les mêmes états d'âme, peut-être car elle est moins engagée dans la région (son empire est en effet plus centré sur l'Afrique noire, l'Indochine et le Maghreb), mais surtout car l'obsession de sa sécurité à l'égard de l'Allemagne est prioritaire pour le gouvernement de Clémenceau. De plus, elle a mobilisé peu de forces armées en Orient. Lorsque le conflit s'achève les effectifs militaires sont essentiellement concentrés en Cilicie. Cela ne veut pas dire que le Moyen-Orient ait été en dehors des préoccupations stratégiques du gouvernement français. Des liens à la fois culturels et religieux existaient depuis fort longtemps avec le Levant, et des entrepreneurs, des compagnies commerciales et certaines banques avaient su développer des contacts économiques et financiers importants avec ce qu'ils nommaient la « *Syrie intégrale* ». Certains hommes politiques éminents tels Poincaré, Briand, Deschanel ou Herriot étaient membres d'associations (comme le *Comité des*

1. G. Antonius, *The Arab Awakening. The story of the Arab national movement*, Londres, 1938.

intérêts français en Orient), dont l'objet était de développer des relations plus étroites avec la région. Pour sa part, le président du Conseil, G. Clémenceau percevait le Proche-Orient par le prisme déformant des minorités chrétiennes du Liban. Ces liens expliquent la position de la diplomatie française que résume fort bien en décembre 1918 le ministre des Affaires étrangères, Stephan Pichon, devant la Chambre des députés :

« Nous avons dans l'Empire turc des droits incontestables à sauvegarder [...] en Syrie, dans le Liban, en Cilicie et en Palestine. Ils sont fondés sur des titres historiques, sur des accords, sur des contrats [...] nous nous attacherons de la façon la plus ferme à les faire valoir ».

Après de laborieuses négociations, ces ambitions respectives trouvèrent un premier compromis dans les accords Sykes-Picot en mai 1916, complétés un an plus tard (avril 1917) par ceux conclus à l'issue de la conférence de Saint-Jean de Maurienne, qui associait l'Italie au règlement politique du conflit. La France obtint d'établir sa domination sur toute la partie nord du Proche-Orient. La limite septentrionale de sa zone d'influence incluant le *vilayet* d'Adana situé au sud du Taurus, pour suivre la ligne de faite du Taurus dans les *vilayets* de Mamyret, de Diyarbakir et de Van à l'est, pour redescendre au sud en longeant les montagnes qui limitent le bassin du Tigre et atteindre l'Euphrate à la limite de la province de Zor, incluant la région pétrolifère de Mossoul. La frontière méridionale rectiligne passait au sud de Palmyre et de Damas pour rejoindre le littoral au nord de la ville d'Acre, incluant la Haute-Galilée. La France étendait donc son influence sur la « Grande Syrie » (Liban et Syrie), la Cilicie et le Kurdistan ottoman. Les Anglais occupaient pour leur part la zone méridionale depuis les régions de Bagdad et Bassora à l'est jusqu'à la frontière avec le Sinaï à l'ouest. En Palestine, ils recevaient Haïfa et Saint-Jean-d'Acre, obtenant ainsi le débouché maritime tant convoité sur la Méditerranée orientale, qui était l'une des clés de leur système stratégique dans la région. Dans cette nouvelle configuration politique du Proche-Orient, le territoire palestinien (du sud d'Haïfa au lac de Tibériade en longeant le cours du Jourdain jusqu'à la mer Morte et le littoral au niveau de Gaza) était placé sous le contrôle d'une administration internationale comprenant des représentants français, britanniques, russes et arabes.

Afin de satisfaire les revendications de l'allié arabe, Aristide Briand proposa de nuancer ce schéma d'ensemble en distinguant des zones de possession

« *directe* » et des secteurs « *d'influence* » dans lesquels la souveraineté arabe serait respectée. Dans cette perspective la Cilicie, le Liban et le Kurdistan étaient placés en « *administration directe* ». La Syrie jusqu'à la région de Mossoul sous « *l'influence* » de la France. Pour la Grande-Bretagne seules les régions de Bagdad et de Bassora dépendaient directement de l'administration de la Couronne. Au terme de ces accords, la Russie recevait également une part du butin en annexant les territoires situés au nord-est de l'Anatolie, et l'Italie toute la moitié sud de l'Anatolie depuis Izmir jusqu'au *vilayet* de Konya. De l'Empire ottoman il ne restait que la région des Détroits avec Istanbul et la moitié septentrionale du plateau anatolien jusqu'à la région de Samsun à l'est.

Ce schéma fut partiellement corrigé au lendemain du conflit avant l'ouverture des négociations de paix en décembre 1918 lors d'une rencontre discrète à Londres entre le président du Conseil français et son homologue britannique, afin de satisfaire les revendications anglaises. Entrevue décisive par laquelle la Grande-Bretagne annexait d'un simple coup de crayon à sa zone de contrôle le *vilayet* de Mossoul et la Palestine.

L'acte final du règlement diplomatique du conflit intervint lors de la signature du traité de Sèvres le 20 août 1920. Le document établissait clairement la distinction entre les zones d'administration directe et celles où les deux puissances mandataires pouvaient exercer leur « *influence* ». Pour la France les premières correspondaient au littoral d'Acre jusqu'au nord de la Cilicie, excluant le cœur de la Syrie avec ses quatre grandes villes de Damas, Homs, Hama et Alep. Cette zone était destinée, à terme, à devenir un État arabe indépendant.

La carte politique du Moyen-Orient était profondément réaménagée au seul profit des puissances victorieuses, notamment de la Grande-Bretagne très impliquée dans le conflit dans la région, et de la France qui le fut moins. Ce fut le résultat d'un laborieux processus de négociation, dont le premier acte inauguré avec les propositions de la commission Bunsen en juin 1915 s'achève cinq ans plus tard avec la signature du traité de Sèvres.

L'acte deux s'ouvre alors. Il convenait d'inscrire sur le terrain les dispositions dessinées sur le papier. Cette seconde phase fut plus complexe. Cette paix de compromis entre les vainqueurs imposée sans concertation avec les vaincus, présentait en effet deux lacunes majeures aux implications essentielles pour comprendre les problèmes encore actuels de la région.